

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2022**

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20220506-DELIB060522_N2-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 18
- de votants 26

L'an deux mil vingt deux

Le cinq mai

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**ENSEIGNEMENT –
RESTAURATION SCOLAIRE
MODIFICATION DU TARIF DE
PARTICIPATION DES FAMILLES**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN A. AIT BAHA JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET S. GLINEUR C. MERCIER L. BLONDEAU B. LE MIGNENT A. DEVEMY S. SPOTO

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06/05/2022

Etaient excusés : L. PHILIPPE D. RAMEZ V. PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. GRAND H. LEDOUX G. MONTAY JC. REZIGA

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 29/04/2022

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN C. COLLET P. BAUDRIN C. MERCIER S. GLINEUR S. GLINEUR S. SPOTO

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le décret n° 87-654 du 11 août 1987 modifié par le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier le tarif de participation des familles comme suit, avec effet au 1^{er} septembre 2022 :

MAINGEOIS	TARIFS CANTINE MATERNELLE / ELEMENTAIRE 2022/2023 POUR UN REPAS
QF de 0 à 460	2,03
QF de 460,01 à 750	2,70
QF de 750,01 à 1050	3,37
QF de 1050,01 à 1450	4,02
QF à partir de 1450,01	4,68
EXTERIEURS	TARIFS CANTINE MATERNELLE / ELEMENTAIRE 2022/2023 POUR UN REPAS
QF de 0 à 750	4,85
QF de 750,01 à 1450	4,96
QF à partir de 1450,01	5,07

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 06 mai 2022

La DGS

I. SERAFINI

